

# Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

**Important:** toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

<b>Date</b>	08/01/2026	<b>Référence</b>	NA-1694-2025-0013
-------------	------------	------------------	-------------------

Entreprise utilisatrice			
<b>Raison sociale</b>	SUEZ RV Ile-de-France		
<b>Libellé structure</b>	RVF - 2M - Atelier Vitry		
<b>Adresse</b>	60-62 rue Charles Heller		
<b>Code postal</b>	94400	<b>Ville</b>	Vitry Sur Seine
<b>Téléphone</b>	nc	<b>Fax</b>	nc
<b>Responsable</b>	Raphaëlla SAINT AIME	<b>Courriel responsable</b>	raphaella.saintaime@suez.com
<b>Téléphone responsable</b>	06 74 48 22 07	<b>Fonction responsable</b>	Responsable maintenance de zone

Désignation de l'intervention					
<b>Adresse du site</b>	60-62 rue Charles Heller 94400 Vitry Sur Seine				
<b>Horaires d'ouverture</b>	8h-16h00				
<b>Conditions d'accès</b>	6h00 à 19h00				
<b>Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)</b>	parking véhicule PL ou atelier				
<b>Nature des opérations</b>	remplacement de flexibles sur véhicules				
<b>Fréquence</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
<b>Date de début</b>	07/01/2026	<b>Date de fin</b>	07/01/2027	<b>Durée totale</b>	700 heure(s)









Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
<b>Raison sociale</b>	GENIE FLEXION		
<b>Adresse</b>	44 Allée de Lisbonne		
<b>Code postal</b>	93320	<b>Ville</b>	Les Pavillons sous bois
<b>Téléphone</b>	01 41 55 14 99	<b>Fax</b>	
<b>Responsable</b>	Barranger Romain	<b>Courriel responsable</b>	
<b>Téléphone responsable</b>	06 25 37 73 09	<b>Fonction responsable</b>	Responsable d'agence
<b>Nature des travaux</b>	remplacement de flexibles sur véhicules		

Inspection commune préalable					
<b>Zone d'intervention</b>	parking véhicule PL ou atelier	<b>Date de l'inspection</b>	08/01/2026		
<b>Installations mises à disposition</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réfectoire <input checked="" type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input type="checkbox"/> Vestiaires				
<b>Représentant EU Nom - fonction</b>	Raphaëlla SAINT AIME - Responsable maintenance de zone	<b>Repr. EE Raison sociale</b>	GENIE FLEXION	<b>Repr. ST Raison sociale</b>	
		<b>Nom - fonction</b>	Barranger Romain - Responsable d'agence	<b>Nom - fonction</b>	
Avis du CSE/CSSCT					
<b>Commentaire</b>				<b>Date</b>	

Ressources		
<b>Entreprise Extérieure n°: 1</b>		
<b>Nature des travaux</b>	remplacement de flexibles sur véhicules	
<b>Moyens Humains</b>	<b>Effectifs</b>	1
	<b>Présence de travailleurs temporaires</b>	Non
	<b>Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)</b>	
	<b>Heures de travail / jour / personne</b>	7
	<b>Nombre de jours</b>	100
<b>Moyens techniques</b>		

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
	Tenue haute visibilité	Chaussures de sécurité	Gants	Casquette	Casque	Lunettes de sécurité	Protections auditives	Vêtements couvrants
Obligatoire sur tout le site <sup>1</sup>	x	x	x		x	x	x	x

Pour des EPI spécifiques liés à des tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée		
<b>Postes concernés</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Dispositions spéciales</b>

## Consignes générales


	<b>Se présenter systématiquement à l'accueil</b> et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les <b>EPI obligatoires</b>		Respecter les <b>Règles Qui Sauvent</b> (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. <b>Stationnement en marche arrière</b> obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = <b>warning</b>		Respecter les consignes <b>Zones à Accès Restreint (ZAR)</b>
	Respecter l' <b>interdiction de fumer</b> et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' <b>interdiction de consommer des produits psychoactifs</b> - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' <b>interdiction de prise d'images</b> , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident<sup>1</sup>

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger la victime sans vous exposer au danger</li> <li>Contacteur un secouriste (liste à l'affichage)</li> <li>Faire alerter ou alerter les secours</li> <li>Secourir la victime si vous êtes formé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir le responsable du site</li> <li>Stopper l'émission à la source</li> <li>Limitier la propagation autant que possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évacuer la zone</li> <li>Faire alerter ou alerter les secours</li> <li>Couper les énergies (électricité, gaz...)</li> <li>En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé</li> </ul>
Moyens de secours		

<sup>1</sup>: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

## Numéros d'urgence

n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
Sébastien Gauthey 07.72.72.74.43	 <p><b>Pompiers : 18</b> <b>Police : 17</b> <b>SAMU : 15</b></p>

## Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :  Oui  Non

Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :  Oui  Non  
Si oui, précisez les normes correspondantes :

- ISO 9001 – Management de la qualité
- ISO 14001 – Management de l'environnement

Intervention concernant un Aspect Environnemental Significatif :  Oui  Non

- Respectez la propreté et le rangement
- Demandez l'autorisation au responsable de site avant toute intervention à risque
- Prévenez les écoulements en plaçant les contenants sur rétention
- En cas de pollution, prévenez le responsable du site et utilisez un moyen de récupération adapté (ex : absorbant...)

# Annexe - analyse de risques

**Important :** toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégialement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Ile-de-France RVF - 2M - Atelier Vitry
- EE1 : GENIE FLEXION

Installation du chantier	
Accès	cf plan de circulation par 60-62 rue Charles Heller
Zones de stockage	
Zones de stationnement	Atelier, parking PL en marche arrière
Signalétique temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Collisions véhicules Heurt – Ecrasement d'un piéton Blocage des accès en cas d'évacuation	Respecter le plan de circulation	<input type="checkbox"/>	1
		Baliser le véhicule si stationnement gênant	<input type="checkbox"/>	1
		Respecter les piétons	<input type="checkbox"/>	1
		Respecter les emplacements définis pour stationner (pas sur les passages piétons ni sur les allées)	<input type="checkbox"/>	1
		Porter le gilet haute visibilité : pour les piétons	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires				

Travaux en hauteur				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux en hauteur	Chute d'objets – Ecrasement Electrisation - Electrocution Chute de hauteur	Rédiger le Permis de travail en hauteur	<input type="checkbox"/>	1
		Respecter les consignes du permis de travail en hauteur	<input type="checkbox"/>	1
		Utiliser du matériel conforme, en adéquation avec les prescriptions du constructeur et vérifié selon la périodicité en vigueur	<input type="checkbox"/>	1
		Porter les EPI adéquats (Harnais obligatoire si requis + Stop chute + ancrage certifié)	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires				

Utilisation d'outils portatifs, électriques, pneumatiques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs, électriques, pneumatiques	Blessures diverses Electrification	Utiliser des outils conformes, en bon état et suivant les prescriptions du fournisseur	[ ]	1
		Vérifier l'état des fils et prises électriques	[ ]	1
		Utiliser les EPI adéquats (gants, lunette, ...)	[ ]	1
Documents nécessaires				

Manutentions manuelles				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Manutentions manuelles	Chute de charges, écrasement Douleurs lombaires ou autres Blessures	Respect des gestes et postures de sécurité : se rapprocher le plus possible de la charge, rechercher des appuis stables, travail avec la force des cuisses, maintenir la colonne vertébrale droite	[ ]	1
		Port des EPI adaptés (gants, chaussures, ...)	[ ]	1
		Utiliser des moyens de manœuvre mécanisés si charges trop lourdes	[ ]	1
Documents nécessaires				

Travaux en zone ATEX (ou à proximité)				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux en zone ATEX (ou à proximité) intervention sur véhicules GNV	Explosion Incendie Asphyxie	Autoriser le début des travaux (responsable du site)	[ ]	1
		Baliser la zone d'intervention	[ ]	1
		Utiliser des outils et équipements adéquats	[ ]	1
		Port des EPI (masque – chaussures –gants)	[ ]	1
		Protéger les accès à la zone ATEX entre 2 interventions (fermeture, balisage...)	[ ]	1
		interdiction de téléphoner et respecter le guide GNV	[ ]	1
Documents nécessaires				

Co-activité avec d'autres entreprises extérieures présentes				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Co-activité avec d'autres entreprises extérieures présentes		balisage zone de travail	[ ]	1
Documents nécessaires				

Fin de l'intervention

ranger et nettoyer sa zone de travail avant départ

## Gestion des documents

Liste des documents à joindre <b>obligatoirement</b>	Plan de circulation, zonage et <b>consignes ZAR</b> Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre <b>si applicables</b>	/

## Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Ile-de-France RVF - 2M - Atelier Vitry	Raphaëlla SAINT AIME	08/01/2026	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
GENIE FLEXION	Barranger Romain	08/01/2026	BARANGER ROMAIN /REQPONSABLE D AGENCE Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



# LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1

Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



2

Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



3

Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



4

Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.



5

En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



6

J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.



7

Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



8

Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.



9

Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



10

J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**